



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 24 septembre 2020 à 10 h 00

SONT PRÉSENTS

M. Robert Beaudry	M. Martin Murray
M. Pierre Brodeur	M. Jérôme Normand
M. Pierre Charron	Mme Sylvie Parent
M. Yves Corriveau	M. Richard Perreault
M. Martin Damphousse	M. Guy Pilon
Mme Chantal Deschamps	Mme Magda Popeanu
M. Benoit Dorais	M. Giovanni Rapanà
Mme Christine Gosselin	M. Edgar Rouleau
M. François Limoges	M. Guillaume Tremblay
M. Normand Marinacci	Mme Maja Vodanovic
Mme Lise Michaud	

CC20-040

APPLICATION DE L'ARTICLE 65 LPTAA – POSITION DE LA CPTAQ SUR
LES DEMANDES D'EXCLUSIONS

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro
CE20-123 adoptée à sa séance du 17 septembre,

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Parent

APPUYÉ PAR : M. Yves Corriveau

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que pour toute demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole formulée par une municipalité en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ce sont les municipalités régionales de comté qui transmettent un appui pour que la demande soit jugée recevable. Ainsi, pour le territoire de la Communauté, le cheminement actuel pour une demande formulée par une municipalité locale doit être maintenu.

Certifié conforme

Secrétaire